

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 19 mai 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Duval, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Garnier pouvoir à Madame Ruault

Objet : Mise à jour du règlement de fonctionnement

Monsieur le Président expose le sujet suivant :

Le règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie les Rosiers n'étant pas conforme aux dispositions de la loi ASV, il convient de le revoir. Le règlement de fonctionnement permet de sécuriser les droits et les devoirs des résidents et de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité

- *D'accepter le nouveau règlement de fonctionnement de la Résidence les Rosiers tel que présenté*
- *De charger le directeur de la résidence à mettre en œuvre le règlement de fonctionnement*
- *D'autoriser le Président ou la vice-Présidente à signer tous documents inhérents au présent dossier*

Le Président

G. POISSON

